

REGLEMENT 2026 PRIX ENTREPRENEURIAT DANS LA RECHERCHE

ARTICLE 1 – OBJET DES PRIX ENTREPRENEURIAT DANS LA RECHERCHE

Dans le cadre de sa politique de soutien à la recherche et à l'innovation, la Métropole Nice Côte d'Azur souhaite mettre en valeur l'excellence de la recherche azuréenne à travers le monde de l'entrepreneuriat et la faire connaître au grand public. Pour ce faire, la Métropole Nice Côte d'Azur distingue les projets les plus prometteurs en décernant deux catégories de prix :

- **3 Prix « Mon projet entrepreneurial à impact » de 2 500 € chacun**

Destinés aux étudiants-entrepreneurs bénéficiant du Statut National Étudiant-Entrepreneur (SNEE) délivré par UniCA Entreprendre (Programme Pépite Méditerranée Nice), ces prix visent à encourager les projets à fort impact entrepreneurial en lien avec les filières d'excellence métropolitaines. Le critère d'impact est entendu au sens large : il recouvre les dimensions sociales, environnementales et économiques du projet, ainsi que sa contribution au développement durable du territoire.

- **1 Prix « Connexion à la recherche » de 2 500 €**

Ce prix a pour objectif de valoriser le lien entre entrepreneuriat et recherche. Il récompense :

- soit un étudiant-entrepreneur SNEE ayant initié ou imaginé une collaboration prometteuse avec la recherche (laboratoire d'Université Côte d'Azur) dans l'objectif de renforcer la qualité et la solidité de son projet entrepreneurial,
- soit un doctorant ou chercheur engagé dans un projet de valorisation ou de transfert des résultats de la recherche par la création d'entreprise.

Ce prix met en lumière la capacité du lauréat à construire des passerelles entre le monde académique et l'innovation entrepreneuriale au service d'un impact territorial durable.

ARTICLE 2 – CRITERES D'ELIGIBILITE POUR L'APPEL A CANDIDATURES

Prix « Mon projet entrepreneurial à impact »

Sont éligibles :

- les projets entrepreneuriaux implantés sur le territoire métropolitain,
- les porteurs de projet inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur,
- les porteurs bénéficiant du Statut National Étudiant-Entrepreneur (SNEE) du Pépité Méditerranée Nice.

Prix « Connexion à la recherche »

Ce prix distingue les projets qui établissent un lien fort entre entrepreneuriat et recherche.

Sont éligibles :

- les doctorants ou chercheurs issus d'un laboratoire d'Université Côte d'Azur engagés dans une démarche de transfert de recherche via la création d'entreprise,
- les étudiants-entrepreneurs titulaires du SNEE qui démontrent une volonté claire et argumentée de connecter leur projet entrepreneurial aux ressources scientifiques de l'Université Côte d'Azur : laboratoires, chaires, plateformes technologiques, ou projets de recherche.

Cette connexion peut viser, par exemple, à :

- renforcer le socle technologique du projet,
- valider scientifiquement un concept,
- approfondir sa qualité ou sa robustesse grâce à l'apport d'une expertise académique.

L'évaluation portera donc sur la capacité du candidat à identifier, imaginer et formuler cette connexion pertinente avec la recherche, même si la collaboration n'est pas encore formellement engagée.

ARTICLE 3 – APPEL A CANDIDATURES

L'appel à candidatures « Prix entrepreneuriat dans la recherche » a pour objectif de décerner :

- 3 Prix « **Mon projet entrepreneurial à impact** » à destination d'étudiants-entrepreneurs pour soutenir l'esprit d'entreprendre.
- 1 Prix « **Connexion à la recherche** » à destination d'un étudiant-entrepreneur ou chercheur-doctorant venant récompenser un projet entrepreneurial connecté à la recherche.

Le(s) thème(s) de l'appel à candidature doivent porter sur l'une (ou plusieurs) des filières d'excellence métropolitaines prioritaires dont : mobilité, santé et bien-être, économie verte, économie bleue et industries culturelles et créatives.

L'appel à candidatures déterminera la date limite d'envoi des dossiers au format électronique à la Métropole Nice Côte d'Azur.

ARTICLE 4 – COMITE DE SELECTION

Un comité de sélection ad hoc sera constitué et entériné nominativement par délibération du Bureau métropolitain.

Il sera composé de :

- 3 élus de la Métropole Nice Côte d'Azur, dont le Président du jury,
- 2 représentants d'Université Côte d'Azur,
- 1 représentant de l'Incubateur Provence Côte d'Azur,
- 1 représentant du Pôle Pépite.

Les membres du jury justifieront de n'avoir aucun conflit d'intérêt en lien avec les candidatures ou les projets entrepreneuriaux.

Ce comité sera chargé d'apprécier et sélectionner les dossiers qui lui seront remis.

Il pourra se faire assister si nécessaire par des spécialistes qui pourront rendre un avis éclairé sur chaque dossier.

Les fonctions de membre du comité de sélection ne donnent lieu à aucune rémunération.

En cas d'égalité des voix, le Président du jury de sélection a une voix prépondérante.

ARTICLE 5 – CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

La sélection des étudiants-entrepreneurs primés aux Prix « **Mon projet entrepreneurial à impact** » sera fondée sur les critères suivants :

- qualité du dossier de présentation (8 points),
- impact et retombées économiques positives pour le territoire (6 points),
- caractère innovant (6 points).

La sélection du candidat primé au Prix « **Connexion à la recherche** » sera fondée sur les critères suivants :

- qualité du dossier de présentation (5 points),

- pour les étudiants : pertinence et qualité de la réflexion menée pour imaginer une collaboration avec la recherche, et capacité à montrer comment cette connexion pourrait faire monter en qualité le projet entrepreneurial / pour les doctorants ou chercheurs : qualité du projet de transfert des résultats de la recherche à travers une création d'entreprise (6 points),
- impact et retombées économiques, sociales ou environnementales positives pour le territoire (6 points),
- diffusion et valorisation des résultats (3 points).

Une vidéo de présentation devra être envoyée en complément du dossier de candidature, afin de permettre aux membres du jury de mieux comprendre les projets. A noter qu'il n'y a pas de imposé pour la vidéo autre que la durée (2 minutes maximum). Cette vidéo pourra être utilisée dans la médiatisation du prix.

ARTICLE 6 – PRIX ET DOTATIONS

Les trois Prix « Mon projet entrepreneurial à impact » seront assortis d'une dotation de 2 500 € chacun.

Le Prix « Connexion à la recherche » sera assorti d'une dotation de 2 500 €.